

*L'enquête sur les modes d'accueil des jeunes enfants, réalisée en mai 2002, a interrogé les familles sur leur recours à différents modes de garde pendant une semaine type. Elle permet ainsi d'apprécier, pour la première fois, les différentes façons dont un enfant est pris en charge tout au long de la semaine en lien avec la situation de sa famille. En 2002, plus de 4 millions d'enfants de moins de 6 ans sont concernés en France métropolitaine. Avant 3 ans, près des deux tiers des enfants accèdent à un ou plusieurs modes d'accueil au moins une fois dans la semaine tandis qu'un tiers est gardé exclusivement par ses parents.*

*Au cours d'une semaine type, de 8 heures à 18 heures, deux tiers des enfants de moins de 3 ans sont principalement gardés par leurs parents, même si ces derniers font appel à un mode de garde subsidiaire près d'une fois sur deux. Ces parents consacrent en outre en moyenne plus de temps à leur enfant que l'assistante maternelle ou la crèche lorsqu'il leur est confié. Près de huit enfants sur dix âgés de 3 à 6 ans sont scolarisés. Sinon, c'est une assistante maternelle ou les parents qui s'en occupent en premier lieu. Les enfants de 3 à 6 ans passent en moyenne 7 heures par jour à l'école, voire 8 pour le quart d'entre eux. Les jours de classe, 42 % des enfants scolarisés sont, en dehors de l'école, uniquement pris en charge par leurs parents, mais ils sont aussi 21 % à fréquenter diverses structures d'accueil. Le mercredi, la garde principale assurée par les parents, les grands-parents ou les assistantes maternelles s'accompagne souvent pour les 3 à 6 ans de temps d'accueil collectif.*

*Deux tiers des parents en charge d'enfants de moins de 6 ans disent, quant à eux, ne pas rencontrer de difficultés d'organisation pour faire garder leurs enfants, et ne sont que 10 % à déclarer y être souvent ou très souvent confrontés.*

**Marie RUAULT et Audrey DANIEL**

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées  
DREES

## Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en 2002

**E**n 2002, la France métropolitaine comptait 4,2 millions d'enfants âgés de 4 mois à moins de 6 ans<sup>1</sup>. L'enquête *Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans*, menée par la DREES en mai 2002 avec l'appui de la CNAF, du CERC et de l'INSEE, décrit pour la première fois la façon dont les enfants sont pris en charge pendant les différents jours de la semaine, y compris le mercredi, les week-ends et les vacances scolaires (encadré 1). Elle permet d'appréhender le nombre et la situation des familles qui recourent aux différents modes de garde, sans s'en tenir aux estimations globales comptabilisant le nombre de places dans les différentes structures (crèches, assistantes maternelles, école maternelle...). Pour assurer l'accueil de leurs jeunes enfants, les parents peuvent en effet re-

1. La base de sondage de l'enquête *Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans* a été constituée par l'enquête *Logement* de l'INSEE. De ce fait, certains enfants nés entre les deux vagues d'interrogation, au maximum âgés de 4 mois, n'ont pas été comptés. Il s'agit en fait des familles ayant eu un premier enfant entre les deux vagues d'enquête ou qui avaient des enfants âgés de plus de 7 ans au moment de l'enquête *Logement* et en ont eu un autre entre les deux interrogations (encadré 1).



courir à différentes solutions et les combiner éventuellement : des structures collectives comme les crèches, les jardins d'enfants ou des modes d'accueil individuels (comme la garde à domicile et l'assistante maternelle). Ils peuvent aussi mobiliser diverses prises en charge formelles (comme les baby-sitters ou les jeunes filles au pair) ou informelles (grands-parents, voisins, amis) [encadré 2].

**Avant 3 ans, près des deux tiers des enfants accèdent à un ou plusieurs modes d'accueil au moins une fois dans la semaine**

Pendant la semaine considérée comme la plus représentative de l'année<sup>2</sup>, du lundi au vendredi (y compris le mercredi), 36 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés uniquement par les pa-

rents qui n'ont ainsi recours à aucun mode d'accueil. 47 % bénéficient d'un seul mode d'accueil et 17 % de deux ou plus. Les enfants âgés de 3 à 6 ans<sup>3</sup>, quant à eux, ne sont plus que 3 % à ne connaître d'autre prise en charge dans la semaine que celle de leurs parents puisque la quasi totalité est scolarisée (90 %). Plus du tiers d'entre eux bénéficie d'un mode d'accueil et 63 % de deux ou plus (graphique 1).

Le mercredi, en revanche, la proportion de ceux qui ne sont confiés à aucun mode d'accueil augmente fortement du fait de la présence des parents : les trois quarts des enfants de moins de 6 ans ont en effet ce jour-là au moins un de leurs parents libre au minimum le matin ou l'après-midi. Ainsi, les enfants de moins de 3 ans ne sont plus que 36 % à fréquenter une structure d'accueil et à peine plus de 3 % plusieurs. Ceux de 3 à 6 ans ne sont, de la même manière, plus que 38 % à bénéficier d'un mode de garde et 7 % de deux ou plus (graphique 2).

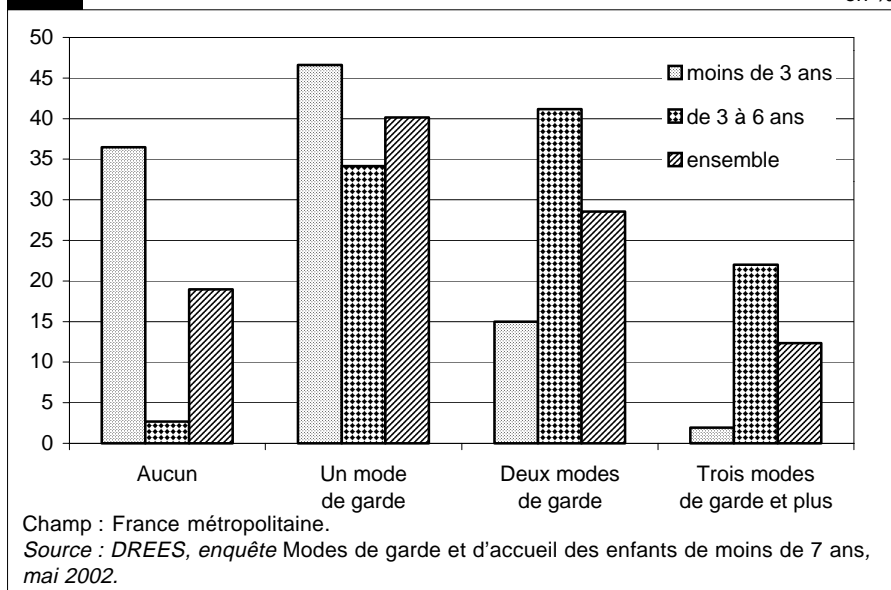
**Hors temps scolaire, plus du tiers des 3 à 6 ans a des activités périscolaires, culturelles ou sportives**

Au cours de cette semaine type la plus représentative de l'année, du lundi au vendredi (mercredi compris), les enfants de moins de 3 ans, sont, en dehors des parents et de manière non exclusive, près de 27 % à être confiés au moins une fois<sup>4</sup> à une assistante maternelle (y compris en crèche familiale) [encadré 3]. 18 % sont pris en charge au moins une fois par leurs grands-parents, près de 10 % vont dans une crèche, 8 % dans une halte-garderie ou un jardin d'enfants, plus de 6 % bénéficient de divers modes de garde individuels (les assistantes maternelles non

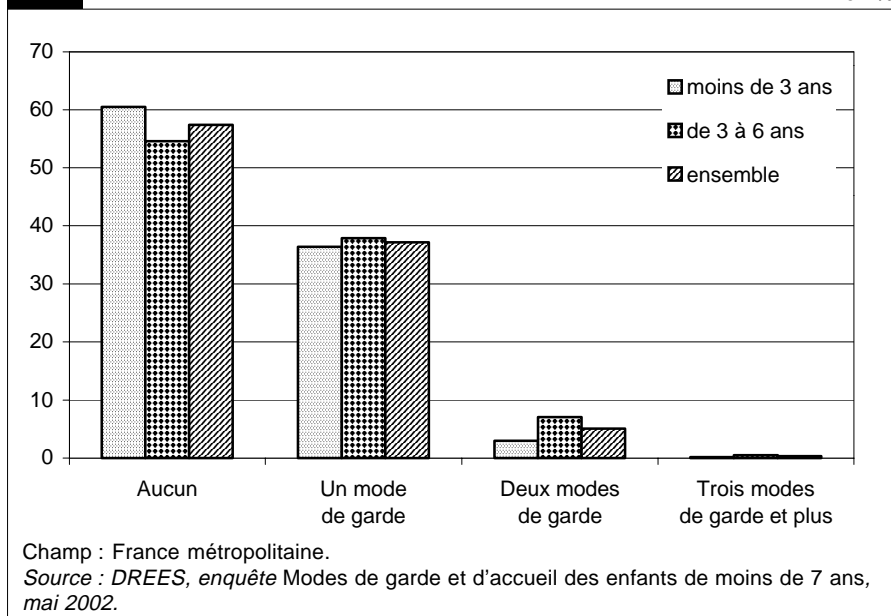
2. L'enquête *Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans* décrit l'ensemble des personnes ou institutions qui prennent l'enfant en charge, jour par jour sur la semaine jugée par les parents la plus représentative de l'année. La semaine considérée tout au long de l'étude est une semaine de cinq jours du lundi au vendredi ; les samedis et dimanches ne sont pas analysés ici.

3. Ne sont considérés dans l'étude que les enfants de 4 mois à moins de 6 ans afin de correspondre au champ des prestations de garde.

**G.01** répartition des enfants selon le nombre de modes de garde auxquels ils sont confiés au moins une fois sur une semaine du lundi au vendredi (mercredi compris) en %



**G.02** répartition des enfants selon le nombre de modes de garde auxquels ils sont confiés au moins une fois le mercredi en %





agréées, les travailleuses familiales ou aides ménagères, les personnes au pair, les baby-sitters, les amis ou voisins ou toute personne extérieure à la famille qui garde l'enfant à son domicile) et 5 % sont à l'école.

Pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, hormis l'école qui accueille 90 % d'entre eux au moins une fois dans la semaine, 35 % sont pris en charge dans divers types d'accueils collectifs (comme la garderie périscolaire, les centres aérés ou de loisirs, les centres d'activités culturelles ou sportives, les maisons des jeunes et de la culture, les professeurs particuliers, les établissements spécialisés), 18 % sont confiés à leurs grands-parents, 15 % à une assistante maternelle ou une crèche familiale. 11 % ont en outre recours à l'un des divers modes d'accueil individuels évoqués précédemment et 6 % vont en halte-garderie ou au jardin d'enfants (graphique 3).

Ainsi, au cours de la semaine, nombre d'enfants sont confiés au moins une fois à divers modes d'accueil ou pris en charge par d'autres personnes que leurs parents. Néanmoins, les divers modes de prise en charge de ces enfants au cours de la semaine concernent des temps variables. Les analyses qui suivent ont donc été restreintes aux modes de garde principaux dont bénéficient les enfants selon qu'ils soient scolarisés ou non (soit pour les moins de 3 ans et les 3 à 6 ans). La notion de mode de garde principal a été définie de la manière suivante : sur une semaine, entre 8 et 18 heures, l'enfant passe le plus de temps avec ses parents ou l'assistante maternelle ou ses grands-parents, etc. Cette notion d'accueil principal n'exclut pas que, pendant cette semaine, l'enfant ait été gardé par un ou plusieurs autres modes d'accueil (voir ci-dessus).

### Les modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans

#### ■ Deux tiers des enfants de moins de 3 ans sont principalement gardés par leurs parents...

Ce sont, comme on l'a vu, d'abord les parents eux-mêmes qui assurent la

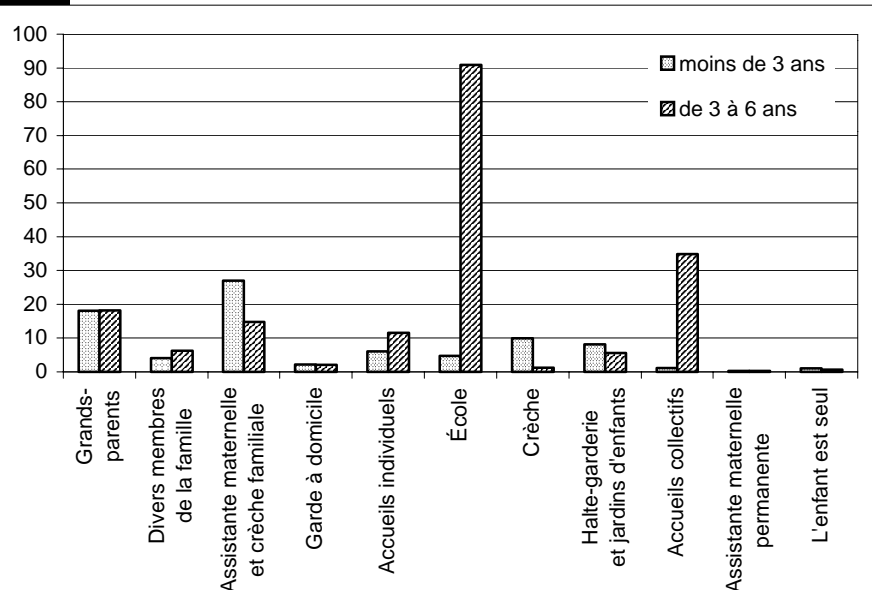
4. Un enfant est considéré comme confié au moins une fois à un mode d'accueil si celui-ci est cité au minimum une fois sur la semaine et ce quel que soit le temps de prise en charge.

garde de leurs enfants de moins de 3 ans pendant une semaine type allant du lundi au vendredi. Pour la seule tranche horaire comprise entre 8 et 18 heures, près des deux tiers des enfants sont ainsi principalement pris en charge par leurs parents. Parmi les autres enfants, 18 % sont principalement accueillis par une assistante maternelle (y compris en crèche fami-

liale), tandis que 8 % sont confiés à une crèche et 4 % à leurs grands-parents (graphique 4).

Le mercredi, la part des enfants de moins de 3 ans gardés par leurs parents est plus élevée de près de 7 points tandis que celle des enfants confiés à une assistante maternelle ou une crèche diminue. Mais ce sont principalement les grands-

**G.03** part des enfants gardés au moins une fois sur une semaine du lundi au vendredi (mercredi compris)



Lecture : 27 % des enfants de moins de 3 ans sont, sur une semaine du lundi au vendredi, confiés au moins une fois à une assistante maternelle et ce quel que soit le temps qu'ils y passent ; 35 % des enfants de 3 à 6 ans sont par ailleurs au cours de cette semaine au moins une fois pris en charge dans un accueil collectif type centre de loisirs ou centre d'activités culturelles et sportives.

Champ : France métropolitaine.

Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.

#### E.1

#### Source

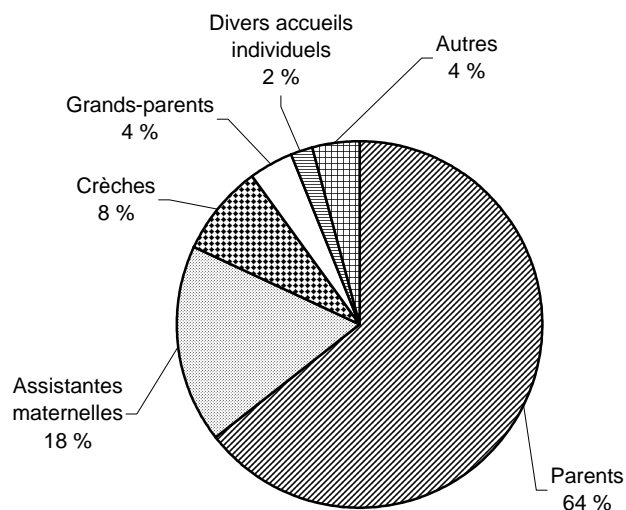
L'enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans a été menée au mois de mai 2002 en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC). Son objectif général est de dresser un panorama des différentes solutions adoptées par les parents, ou la personne chez qui réside habituellement l'enfant, pour répondre à leurs besoins de garde.

L'enquête Logement, menée par l'INSEE en février 2002, a servi de base de sondage à cette enquête. Toutes les familles intégrant un enfant né en 1995 ou après ont ainsi été sollicitées afin de décrire l'organisation qu'elles ont adoptée en matière de garde et d'accueil de leurs jeunes enfants. Environ 3 300 ménages ont été interrogés, ce qui représente une information portant sur 4 400 enfants de moins de 7 ans.

Le champ de l'enquête, compte tenu des délais entre l'enquête Logement et l'enquête de la DREES (au maximum quatre mois de distance entre les deux interrogations), et du fait qu'en dessous de cet âge, la mère, en congé maternité, s'occupe elle-même de l'enfant, comprend les enfants ayant atteint l'âge de 4 mois et ayant moins de 7 ans au 1<sup>er</sup> juin 2002.

G  
04

mode de garde principal des enfants de moins de 3 ans  
sur une semaine du lundi au vendredi (mercredi compris)



Champ : France métropolitaine.

Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.

E-2

Les modes de garde en France

Jusqu'à 6 ans, les enfants peuvent accéder à différents établissements ou services d'accueil. Au-delà de la garde parentale ou d'une prise en charge par toute personne à qui les parents choisissent de confier leur enfant sans engagement formel, ils pourront ainsi être confiés, soit dans le cadre d'un accueil individuel (assistante maternelle ou garde à domicile), soit dans le cadre d'un accueil collectif (crèche, jardins d'enfants...), ou fréquenter enfin des structures intermédiaires, sans objectif de garde mais qui accueillent ensemble parents et enfants.

**Les accueils individuels :**

- les assistantes maternelles accueillent à leur domicile, moyennant rémunération, des mineurs dès lors qu'elles ont obtenu un agrément délivré par le président du Conseil général. Il existe deux formes principales d'exercice du métier, les assistantes maternelles non permanentes qui accueillent des enfants à la journée et les assistantes maternelles permanentes qui accueillent 24 h sur 24 des enfants confiés dans le cadre d'un placement de l'Aide sociale à l'enfance. Les assistantes maternelles non permanentes peuvent soit être employées par des particuliers soit travailler dans le cadre d'une crèche familiale. Les parents qui font appel à ce mode de garde à titre personnel pour un enfant de moins de 6 ans bénéficient de l'Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), c'est-à-dire d'une prise en charge de l'intégralité des cotisations salariales et patronales.

- les gardes à domicile sont des employées de maison salariées directement par les parents ou des services aux personnes, le plus souvent gérés par des associations. Cette profession n'est soumise à aucun agrément ou contrôle. Les parents qui emploient une garde à domicile bénéficient de l'Aide à la garde d'enfant à domicile (AGED) qui vise à compenser une partie des cotisations sociales dues par la famille pour l'emploi d'une personne gardant à leur domicile leur enfant de moins de 6 ans.

**Les accueils collectifs :**

- la crèche collective reçoit pendant la journée et de façon régulière des enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillent (ou sont en formation ou à la recherche d'un emploi). Chaque unité d'accueil de la crèche a une capacité limitée à 60 places. La prise en charge des enfants est assurée par une équipe pluri-disciplinaire. Les familles participent aux coûts de fonctionnement en fonction de leurs revenus.

- la crèche familiale regroupe des assistantes maternelles agréées qui accueillent de 1 à 3 enfants à leur domicile, sous la direction d'une puéricultrice, d'un médecin ou d'un éducateur de jeunes enfants si la capacité ne dépasse pas 40 enfants. La capacité des crèches familiales est limitée à 150 places d'accueil. La participation des parents sera identique à celle appliquée dans les crèches collectives.

- les établissements d'accueil collectif à gestion parentale (crèche parentale) sont gérés par un groupe de parents, constitué en association. Les parents participent à l'accueil.

parents qui occupent une place particulière le mercredi, puisque ce jour-là, près de 6 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés par eux contre à peine 4 % pendant le reste de la semaine : 25 % des enfants principalement pris en charge par leurs grands-parents le mercredi le sont par un autre mode de garde pendant les autres jours de la semaine.

Le temps de garde moyen des grands-parents augmente en outre fortement le mercredi : alors que pendant la semaine il est de 6 heures 50 par jour, il atteint 8 heures 15 ce jour-là. De la même manière, que l'enfant soit en crèche ou chez une assistante maternelle, le temps moyen pendant lequel il est gardé est plus élevé de près d'une heure le mercredi : il passe de 7 heures 20 par jour à 8 heures 15 pour les assistantes maternelles, et de 7 heures 28 à 8 heures 23 pour les crèches. Néanmoins, le fait que les durées moyennes de garde soient plus élevées le mercredi ne signifie pas que les parents confient ce jour-là plus longtemps leurs enfants à l'assistante maternelle ou à la crèche mais renvoie à un effet de structure. En effet, ce ne sont pas les mêmes enfants qui sont gardés à ces deux périodes par ces modes d'accueil et ce sont probablement les parents qui confient dans la semaine le plus longtemps leurs enfants à des modes d'accueil qui y recourent également pour une durée plus longue le mercredi ; tandis que l'on peut supposer que les parents à temps partiel qui s'occupent eux-mêmes de leurs enfants le mercredi les confient par ailleurs un peu moins longtemps à un mode de garde les autres jours de la semaine.

**■ ... mais ces derniers font appel à un mode de garde subsidiaire près d'une fois sur deux.**

Parmi les deux tiers des enfants de moins de 3 ans principalement gardés par leurs parents, plus de la moitié (57 %) l'est exclusivement par eux au cours de la semaine. Pour les autres, en dehors du temps majoritaire passé avec leurs parents, 8 % sont pris en charge par une assistante maternelle, 8 % par leurs grands-parents, 7 % par un jardin d'enfants ou une halte-garderie, 3 % par divers modes d'accueil individuels, tels qu'une garde à domicile, une travailleuse familiale, une fille au pair, 3 % par l'école maternelle et 2 % par une crèche.

Lorsque les enfants sont principalement accueillis entre 8 et 18 heures par une assistante maternelle, les trois quarts d'entre eux sont, en dehors de leurs parents, uniquement confiés à celle-ci. C'est à peu près également le cas lorsqu'ils sont principalement accueillis en crèche ou par leurs grands-parents (tableau 1).

Quand l'enfant est principalement gardé par ses parents, ils y consacrent un temps important et peu dispersé qui couvre la journée de 8 à 18 heures pour environ la moitié d'entre eux. Lorsque l'enfant est principalement confié à une assistante maternelle ou qu'il est accueilli en crèche, il est gardé pendant un temps moyen de 7 heures 30 par jour, assez peu dispersé d'un enfant à l'autre<sup>5</sup>. S'il est pris en charge par une garde à domicile, cette durée moyenne augmente et atteint 8 heures par jour tandis que les enfants de 2 à 3 ans scolarisés, le sont en moyenne pour une durée de 5 heures 55 par jour. C'est lorsque les enfants sont confiés, à titre principal, à une garde à domicile, une travailleuse familiale ou une baby-sitter que les durées moyennes s'approchent le plus de celles des parents mais cette fois avec une dispersion beaucoup plus grande (graphique 5).

#### ■ Des recours différenciés aux modes d'accueil selon la configuration familiale et l'activité de la personne de référence du ménage.

Sur une semaine du lundi au vendredi, pour faire garder leurs enfants de moins de 3 ans, les parents vivant en couple ont davantage recours aux assistantes maternelles ou à la crèche, tandis que les parents isolés gardent plus souvent eux-mêmes leurs enfants. Par ailleurs, plus le nombre d'enfants de moins de 16 ans est important dans la famille, plus les parents assurent eux-mêmes la garde des enfants.

5. La durée journalière de garde est calculée à partir de la durée hebdomadaire. Il s'agit donc d'une moyenne par jour qui ne renseigne pas sur des modulations horaires entre les journées.

C'est dans les communes rurales et en agglomération parisienne que les proportions d'enfants gardés principalement par leurs parents sont les moins élevées et, qu'*a contrario*, le recours à une assistante maternelle est le plus important (respectivement 24 et 19 %). Dans les com-

munes rurales également, la part des enfants gardés principalement par leurs grands-parents est la plus élevée, alors qu'en agglomération parisienne, elle est la plus faible (tableau 2).

En outre, c'est logiquement lorsque l'enfant a au moins l'un de ses parents qui

#### T.01 association entre mode de garde selon le mode d'accueil principal de l'enfant

Mode d'accueil principal		Parents	Assistante maternelle	Crèche	Grands-parents
Asso- ciation	Parents	57	75	73	72
	Assistante maternelle	8	1	\\	\\
	Crèche	2	\\	\\	\\
	Grands-parents	8	14*	19*	3
	Jardins d'enfants/halte-garderie	7	\\	\\	12*
	Accueils individuels	3	1*	4*	\\
	École	3	4*	\\	3*
	Autres membres de la famille	1	1*	2*	2*
	Autres (un ou plusieurs)	11	4	2	8
	<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Part du mode d'accueil principal		64	18	8	4

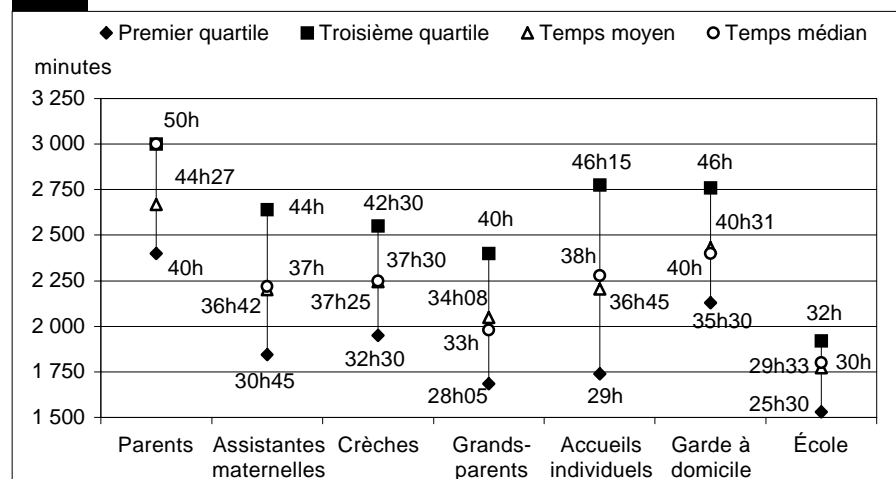
\* En association avec les parents.

Lecture : sur une semaine du lundi au vendredi, mercredi compris, entre 8 et 18 heures, 75 % des enfants principalement confiés à une assistante maternelle sont également gardés par leurs parents pendant ces dix heures ; 12 % des enfants confiés principalement à leurs grands-parents sont, non seulement pendant ces dix heures, pris en charge par leurs parents, mais aussi gardés par un jardin d'enfants ou une halte-garderie.

Champ : France métropolitaine.

Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.

#### G.05 temps pendant lequel les enfants de moins de 3 ans sont gardés à titre principal sur une semaine du lundi au vendredi (y compris mercredi)



Lecture : lorsque les enfants de moins de 3 ans sont principalement pris en charge, entre 8 heures et 18 heures, sur une semaine du lundi au vendredi (mercredi inclus) par une garde à domicile, elle les garde en moyenne 40 h 31 par semaine tandis que la moitié d'entre eux y passe en moyenne jusqu'à 40 h ; 25 % y passent en moyenne moins de 35 h 30 et 25 % plus de 46 h.

Champ : France métropolitaine.

Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.

T 02 répartition des enfants de moins de 3 ans selon leur mode d'accueil principal et leur situation familiale et résidentielle		en %					
Mode de garde principal	Parents	Assistante maternelle	Crèches	Grands- parents	Accueils individuels*	Autres**	Ensemble
<b>Situation familiale</b>							
Couple	63	19	8	4	2	4	100
Personne isolée	79	7	6	3	1	4	100
<b>Ensemble</b>	<b>64</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>100</b>
<b>Nombre d'enfants de moins de 16 ans dans le logement</b>							
Un	47	26	13	7	3	4	100
Deux	71	16	5	3	2	3	100
Trois et plus	82	6	5	1	0	6	100
<b>Ensemble</b>	<b>64</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>100</b>
<b>Nombre d'enfants de 0 à 6 ans dans le logement</b>							
Un	0	0	0	0	0	0	100
Plusieurs	54	23	11	5	2	4	100
<b>Ensemble</b>	<b>64</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>100</b>
<b>Tranche d'unité urbaine</b>							
Commune rurale	63	24	3	5	2	3	100
Unité urbaine de moins de 5 000 à 49 999 habitants	73	13	4	4	2	3	100
Unité urbaine de moins de 50 000 à 199 999 habitants	69	15	9	4	0	3	100
Unité urbaine de moins de 200 000 à 1 999 999 habitants	66	16	10	3	0	5	100
Agglomération parisienne	52	19	15	2	5	7	100
<b>Ensemble</b>	<b>64</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>100</b>

Lecture : les enfants d'un ménage habitant dans l'agglomération parisienne sont 19 % à être principalement confiés à une assistante maternelle sur une semaine du lundi au vendredi (mercredi compris).  
 \* Sont ici regroupées les assistantes maternelles non agréées, les travailleuses familiales, les aides ménagères, les jeunes filles au pair, les baby-sitters ou toutes les autres personnes extérieures à la famille.  
 \*\* Cette catégorie comprend : les assistantes maternelles à titre permanent, les divers membres de la famille autres que les grands-parents, les gardes à domicile, l'école, les modes d'accueils collectifs (centres aérés ou de loisirs, centres d'activités culturelles ou sportives, les professeurs particuliers, les maisons des jeunes et de la culture, les centres socioculturels) et les jardins d'enfants ou halte-garderies.  
 Champ : France métropolitaine.  
 Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.

6

est, soit en congé parental, soit au chômage ou inactif que sa garde est assurée principalement par ceux-ci. À l'inverse, quand les deux parents sont actifs occupés, ils recourent à titre principal davantage à une assistante maternelle (39 %) ou à une crèche (16 % d'entre eux).

Plus les parents des enfants de moins de 3 ans sont diplômés et moins ils gardent eux-mêmes leurs enfants : tandis que huit enfants sur dix sont principalement gardés par leurs parents lorsque la personne de référence du ménage n'a aucun diplôme, c'est le cas d'un peu moins de la moitié d'entre eux quand son niveau de diplôme est supérieur au baccalauréat. Enfin, l'enfant est plus souvent gardé par ses parents lorsque la personne de référence active occupée est ouvrier, agriculteur ou artisan que dans les familles de cadres ou de professions intermédiaires, qui ont davantage recours aux assistantes maternelles, aux crèches ou à la garde à domicile (tableau 3).

### La prise en charge des enfants de 3 à 6 ans <sup>6</sup>

■ S'ils ne sont pas à l'école, les enfants de 3 à 6 ans sont principalement pris en charge par leurs parents ou une assistante maternelle.

Près de huit enfants sur dix<sup>7</sup> âgés de 3 à 6 ans sont à titre principal scolarisés dans la semaine. Ceux pour qui ce n'est pas le cas sont soit pris en charge par leurs parents (pour 15 % d'entre eux), soit accueillis par une assistante maternelle (4 %).

Le mercredi, les trois quarts des enfants scolarisés de 3 à 6 ans sont principalement avec leurs parents. Toutefois, le nombre de ceux pris en charge par une assistante maternelle double (7 % des 3 à 6 ans) tandis que le nombre de ceux principalement pris en charge par leurs grands-parents est multiplié par six : ainsi, alors que dans la semaine (hors mercredi), seul 1 % des enfants est prin-

cipalement confié à ses grands-parents ; le mercredi, cette proportion est de 7 %. Le mercredi est par ailleurs le jour des activités puisque 6 % des enfants sont ce jour-là principalement pris en charge par des accueils collectifs, comme les centres aérés, les centres de loisirs ou d'activités culturelles et sportives (graphiques 6 et 7).

6. Ne sont considérés que les enfants de 4 mois à moins de 6 ans (cf. note 3).

7. L'analyse est faite en âge exact ce qui explique que certains des enfants de 3 à 6 ans soient encore non scolarisés puisque l'enquête a eu lieu en mai 2002 : une partie des enfants ayant eu 3 ans dans l'année 2002 ne sera scolarisée en maternelle qu'à partir du mois de septembre.

**T 03** répartition des enfants de moins de 3 ans  
selon leur mode d'accueil principal et la situation socioprofessionnelle des parents

en %

Mode de garde principal	Parents	Assistante maternelle	Crèches	Grands-parents	Accueils individuels*	Autres**	Ensemble
<b>Situation professionnelle</b>							
Deux actifs à temps plein	24	38	16	7	6	9	100
Deux actifs dont un à temps partiel	51	25	11	6	1	6	100
Au moins un au chômage	86	6	5	1	1	1	100
Au moins un en congé parental	98	1	0	0	0	1	100
Au moins un inactif	92	3	2	2	0	1	100
<b>Ensemble</b>	<b>64</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>100</b>
<b>Niveau de diplôme de la personne de référence</b>							
Aucun diplôme	81	8	4	2	1	4	100
CAP, BEP	70	12	7	6	2	3	100
Baccalauréat	61	23	8	3	2	3	100
Supérieur au bac	49	28	11	3	2	7	100
<b>Ensemble</b>	<b>64</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>100</b>
<b>Catégorie sociale de la personne de référence quand elle est active occupée</b>							
Cadre	47	29	12	2	2	8	100
Profession intermédiaire	53	26	9	4	2	4	100
Employé	57	21	10	3	2	7	100
Ouvrier	70	12	7	6	2	3	100
Agriculteur ou artisan	69	18	4	0	4	5	100
<b>Ensemble (sans les non-répondants)</b>	<b>61</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>100</b>

Lecture : parmi les enfants d'une famille où la personne de référence a un niveau de diplôme équivalent au CAP ou BEP, 12 % sont confiés principalement à une assistante maternelle et 6 % à leurs grands-parents.

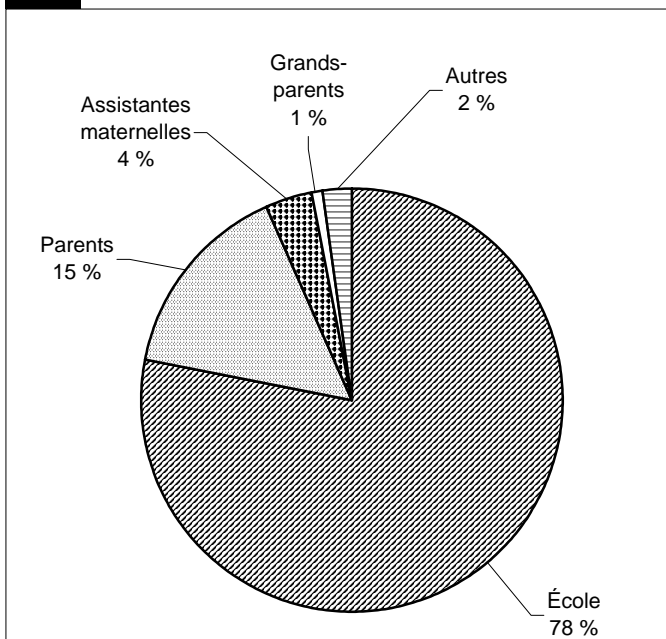
\* Sont ici regroupées les assistantes maternelles non agréées, les travailleuses familiales, les aides ménagères, les jeunes filles au pair, les baby-sitters ou toutes les autres personnes extérieures à la famille.

\*\* Cette catégorie comprend : les assistantes maternelles à titre permanent, les divers membres de la famille autres que les grands-parents, les gardes à domicile, l'école, les modes d'accueils collectifs (centres aérés ou de loisirs, centres d'activités culturelles ou sportives, les centres d'activités religieuses, les professeurs particuliers, les maisons des jeunes et de la culture, les centres socioculturels) et les jardins d'enfants ou halte-garderies.

Champ : France métropolitaine.

Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.

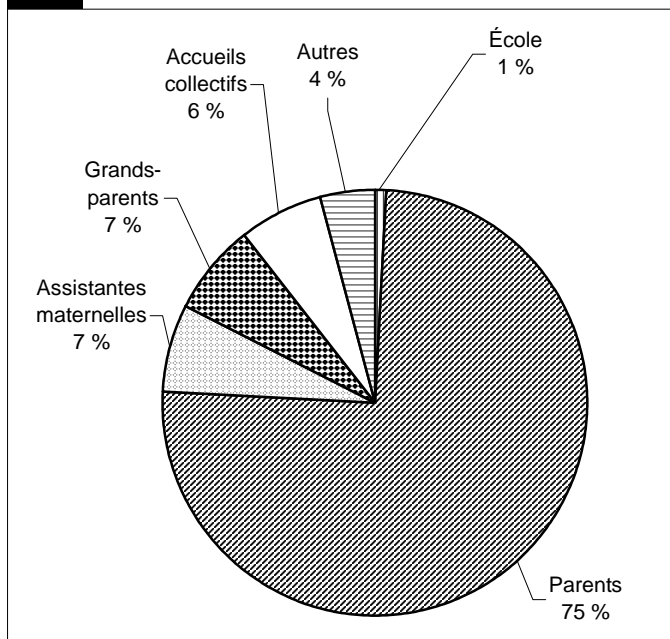
**G 06** mode de garde principal des enfants de 3 à 6 ans  
sur une semaine du lundi au vendredi hors mercredi



Champ : France métropolitaine.

Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.

**G 07** mode de garde principal des enfants  
de 3 à 6 ans le mercredi



Champ : France métropolitaine.

Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.

■ **42 % des enfants de 3 à 6 ans scolarisés, sont, en dehors de l'école, uniquement pris en charge par leurs parents les jours de classe.**

Toujours pendant une semaine type représentative allant du lundi au vendredi, mais hors mercredi, les enfants principalement à l'école sur une journée de 8 à 18 heures sont 42 % à n'être pris en charge par aucune autre personne que leurs parents. Dans les autres cas, ils fréquentent par ailleurs, pour 21 % d'entre eux, divers types d'accueils tels que cen-

tres de loisirs ou d'activités culturelles et sportives, sont gardés par leurs grands-parents (7 %), une assistante maternelle (6 %) ou par divers autres membres de leur famille (3 %) [tableau 4].

■ **La garde principale par les parents, les grands-parents ou les assistantes maternelles se conjugue le mercredi avec des temps d'accueil collectifs.**

Le mercredi, 73 % des enfants de 3 à 6 ans sont exclusivement gardés par leurs parents entre 8 et 18 heures. Si d'autres per-

sonnes interviennent en complément des parents il s'agit, dans 11 % des cas, de modes d'accueil collectifs tels que les centres de loisirs ou d'activités culturelles ou sportives et dans 4 % des cas des grands-parents.

Quand ils sont principalement le mercredi avec leurs grands-parents, les deux tiers des enfants de 3 à 6 ans passent aussi du temps avec leurs parents. 8 % bénéficient par ailleurs d'un mode d'accueil collectif et 7 % vont à l'école. Parmi ceux principalement confiés à une assistante maternelle, huit sur dix sont également gardés par leurs parents et près de 7 % bénéficient pendant une partie de la journée d'un temps d'accueil collectif. Enfin, s'ils sont principalement accueillis dans un centre aéré ou de loisirs ou un centre d'activités culturelles ou sportives, les enfants sont également gardés par leurs parents (83 %), et, dans une moindre mesure, par des gardes à domicile ou par leurs grands-parents (tableau 5).

■ **Des temps de garde ou d'école dépassant en général 7 heures par jour.**

Pendant une journée entre 8 et 18 heures, les enfants de 3 à 6 ans scolarisés passent en moyenne près de 7 heures à l'école, 25 % d'entre eux y passant jusqu'à près de 8 heures, ce temps incluant probablement de la garderie périscolaire. Le mercredi, s'ils sont avec leurs parents, ils passent en moyenne presque toute la journée avec eux. De la même manière, si les parents ont recours à une personne ou une institution extérieure pour garder leurs enfants le mercredi, il semble que ce soit pour des journées entières, puisque quel que soit son mode d'accueil principal, l'enfant y passe en moyenne entre 8 heures et 8 heures 30. Néanmoins, si ces moyennes sont relativement proches, on constate une forte dispersion des temps de garde quotidiens lorsque ces enfants sont confiés à leurs grands-parents (graphique 8).

Le mercredi, les enfants de parents isolés sont davantage pris en charge par des modes d'accueil collectifs tels que les centres aérés ou de loisirs et les centres d'activités culturelles et sportives et moins souvent gardés par leurs parents. Par ailleurs, s'il n'y a qu'un enfant de moins de 6 ans dans le ménage, il est moins souvent gardé par ses parents ce jour-là et davantage confié à ses grands-parents, à un centre aéré ou

**T 04** association de divers modes d'accueil selon le mode d'accueil principal sur une semaine du lundi au vendredi (hors mercredi) pour les enfants de 3 à 6 ans en %

Mode d'accueil principal		Parents	École
A	Parents	19	42
s	Accueils collectifs	\\	21*
s	Grands-parents	3	7*
o	Assistante maternelle	\\	6*
c	Accueils individuels	\\	6*
i	École	42	0
é	Autres membres de la famille	\\	3*
à	Jardins d'enfants/halte-garderie	7	\\
	Autres	29	15*
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>
Part du mode d'accueil principal		15	78

\* En association avec les parents.  
Lecture : sur une semaine du lundi au vendredi, mercredi non compris, entre 8 et 18 h, 7 % des enfants de 3 à 6 ans, principalement à l'école, sont également confiés, en plus du temps passé avec leurs parents, à leurs grands-parents.  
Champ : France métropolitaine.  
Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.

**T 05** association de divers modes de garde selon le mode d'accueil principal le mercredi pour les enfants de 3 à 6 ans en %

Mode d'accueil principal		Parents	Grands-parents	Assistante maternelle	Accueils collectifs
A	Parents	73	66	80	83
s	Accueils collectifs	11	8*	7*	1
s	Grands-parents	4	11	\\	4*
o	Assistante maternelle	1	\\	7*	\\
c	Accueils individuels	2	\\	\\	4*
i	École	3	7*	\\	4*
é	Autres membres de la famille	1	\\	\\	2*
à	Jardins d'enfants/halte-garderie	1	\\	\\	\\
	Autres (un ou plusieurs)	4	8*	6*	2*
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Part du mode d'accueil principal		75	7	7	6

\* En association avec les parents.  
Lecture : le mercredi, entre 8 et 18 heures, 66 % des enfants principalement confiés à leurs grands-parents sont également gardés par leurs parents tandis que 11 % sont uniquement au cours de ces dix heures pris en charge par leurs grands-parents.  
Champ : France métropolitaine.  
Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.



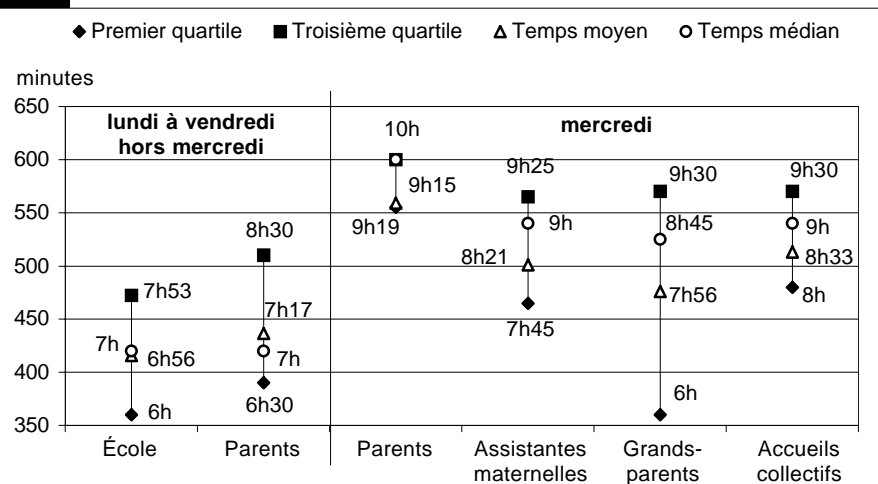
un centre d'activités que si la famille compte plusieurs enfants de moins de 6 ans.

C'est dans l'agglomération parisienne que les enfants passent le plus souvent leur mercredi principalement dans divers accueils collectifs types garderies, centres de loisirs ou d'activités culturelles et sportives (14 % contre 6 % pour la moyenne des enfants) [tableau 6].

Si les deux parents occupent un emploi à temps plein, l'enfant est en général confié le mercredi, soit à une assistante maternelle (15 %), soit à ses grands-parents (15 %), soit à un mode d'accueil formel collectif (13 %).

Par ailleurs, plus la personne de référence du ménage est diplômée et moins la part des enfants pris en charge principalement par leurs parents le mercredi est élevée : alors que 80 % des enfants sont gardés par leurs parents le mercredi si celle-ci n'a aucun diplôme,

**G.08** temps par jour pendant lequel les enfants de 3 à 6 ans sont gardés à titre principal



Lecture : lorsque les enfants de 3 à 6 ans sont principalement gardés le mercredi entre 8 et 18 heures par l'assistante maternelle, ils y passent en moyenne 8 h 21 tandis que 25 % y passent au moins 7 h 45 et 25 % plus de 9 h 30.

Champ : France métropolitaine.

Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.

**T.06** répartition des enfants de 3 à 6 ans selon leur mode d'accueil principal le mercredi et leur situation familiale et résidentielle

en %

Mode de garde principal	Parents	Assistante maternelle	Grands-parents	Accueils collectifs*	Autres**	Ensemble
<b>Situation familiale</b>						
Couple	76	7	7	5	5	100
Personne isolée	68	2	8	15	7	100
<b>Ensemble</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>100</b>
<b>Nombre d'enfants de moins de 16 ans dans le logement</b>						
Un	57	10	11	12	10	100
Deux	74	7	8	6	5	100
Trois et plus	87	3	3	3	4	100
<b>Ensemble</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>100</b>
<b>Nombre d'enfants de 0 à 6 ans dans le logement</b>						
Un	68	7	9	8	8	100
Plusieurs	80	6	5	5	4	100
<b>Ensemble</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>100</b>
<b>Tranche d'unité urbaine</b>						
Commune rurale	78	8	7	2	5	100
Unité urbaine de moins de 5 000 à 49 999 habitants	78	7	6	5	4	100
Unité urbaine de moins de 50 000 à 199 999 habitants	83	5	6	4	2	100
Unité urbaine de moins de 200 000 à 1 999 999 habitants	74	5	7	7	7	100
Agglomération parisienne	63	6	8	14	9	100
<b>Ensemble</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>100</b>

\* La catégorie des divers modes d'accueil collectifs regroupe : les centres aérés ou de loisirs, les centres d'activités culturelles ou sportives, les centres socioculturels, les maisons des jeunes et de la culture, les centres d'activités religieuses, les professeurs particuliers et les établissements spécialisés.

\*\* Sont ici regroupés : les assistantes maternelles à titre permanent, les divers membres de la famille autres que les grands-parents, les crèches, les gardes à domicile, l'école, les divers modes d'accueil individuels (les assistantes maternelles non agréées, les travailleuses familiales ou aides ménagères, les jeunes filles au pair, les baby-sitters, les amis ou voisins ou toutes les autres personnes extérieures à la famille) et les jardins d'enfants ou halte-garderies.

Champ : France métropolitaine.

Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.

ils ne sont que 70 % à être dans ce cas quand la personne de référence a un niveau de diplôme supérieur au bac. Les parents diplômés recourent au contraire plus souvent que la moyenne aux grands-parents pour garder leurs enfants le mercredi. Enfin, plus la catégorie sociale de la personne de référence est élevée, plus le recours à d'autres modes de garde est important le mercredi : 10 % étant notamment gardés par une assistante maternelle (tableau 7).

■ **Plus de 65 % des parents disent ne pas rencontrer de difficultés d'organisation pour faire garder leurs enfants.**

Quel que soit l'âge de l'enfant, les deux tiers des parents disent ne jamais rencontrer de difficultés par rapport à l'organisation qu'ils ont instaurée pour faire garder leur enfant. Ils sont néanmoins plus de 10 % à déclarer être confrontés à des difficultés assez souvent ou très souvent. Cependant, contrairement

à ce que l'on pourrait penser, ces difficultés ne vont pas forcément de pair avec la nécessité de faire face à des situations variables ou irrégulières. En effet, parmi les parents qui déclarent rencontrer assez souvent ou très souvent des difficultés, la majorité a une organisation identique toutes les semaines (tableau 8). ●

**T 07** répartition des enfants de 3 à 6 ans selon leur mode d'accueil principal le mercredi et la situation socioprofessionnelle des parents

Mode de garde principal	en %					
	Parents	Assistante maternelle	Grands-parents	Accueils collectifs*	Autres**	Ensemble
<b>Situation professionnelle</b>						
Deux actifs à temps plein	46	15	15	13	11	100
Deux actifs dont un à temps partiel	81	4	6	6	3	100
Au moins un au chômage	90	0	2	5	3	100
Au moins un en congé parental	97	0	1	1	1	100
Au moins un inactif	89	4	3	1	3	100
<b>Ensemble</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>100</b>
<b>Niveau de diplôme de la personne de référence</b>						
Aucun diplôme	80	5	5	4	6	100
CAP, BEP	75	7	7	6	4	100
Baccalauréat	74	6	4	11	5	100
Supérieur au bac	71	7	9	7	6	100
<b>Ensemble</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>100</b>
<b>Catégorie sociale de la personne de référence quand elle est active occupée</b>						
Cadre	70	10	7	7	6	100
Profession intermédiaire	69	6	12	7	6	100
Employé	73	7	5	10	5	100
Ouvrier	75	7	7	5	6	100
Agriculteur ou artisan	75	6	8	5	6	100
<b>Ensemble (sans les non-répondants)</b>	<b>72</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>100</b>
* La catégorie des divers modes d'accueil collectifs regroupe : les centres aérés ou de loisirs, les centres d'activités culturelles ou sportives, les centres socioculturels, les maisons des jeunes et de la culture, les centres d'activités religieuses, les professeurs particuliers et les établissements spécialisés.						
** Sont ici regroupés : les assistantes maternelles à titre permanent, les divers membres de la famille autres que les grands-parents, les crèches, les gardes à domicile, l'école, les divers modes d'accueil individuels (les assistantes maternelles non agréées, les travailleuses familiales ou aides ménagères, les jeunes filles au pair, les baby-sitters, les amis ou voisins ou toutes les autres personnes extérieures à la famille) et les jardins d'enfants ou halte-garderies.						
Champ : France métropolitaine.						
Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.						

**T 08** difficultés d'organisation rencontrées par les parents pour faire garder leurs enfants selon la variabilité de l'organisation

	Difficultés d'organisation								Ensemble	
	très souvent	assez souvent	assez souvent	assez souvent	rarement	assez souvent	assez souvent	assez souvent	assez souvent	assez souvent
Organisation identique toutes les semaines	79	3	80	6	87	24	91	67	88	100
Organisation variable selon les semaines mais régulière	3	2	7	9	7	28	5	61	6	100
Organisation variable et irrégulière selon les semaines	18	10	13	17	6	26	4	47	6	100
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>3</b>	<b>100</b>	<b>7</b>	<b>100</b>	<b>24</b>	<b>100</b>	<b>66</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Lecture : 80 % des parents déclarant avoir assez souvent des difficultés d'organisation ont une organisation identique toutes les semaines ; parmi les parents qui ont une organisation identique toutes les semaines, 3 % déclarent rencontrer des difficultés d'organisation très souvent.										
Champ : France métropolitaine.										
Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, mai 2002.										

**E•3**

### Définitions

La description des modes d'accueil a été renseignée pour une semaine du lundi au dimanche, jour par jour. Cette semaine sur laquelle a porté l'interrogation devait être la semaine la plus représentative de l'année. S'il était impossible aux parents de décrire une semaine représentative à cause d'une organisation variable ou irrégulière, ceux-ci devaient le préciser. Ainsi, 89 % des ménages interrogés ont décrit une semaine correspondant à une organisation identique tout au long de l'année tandis que 5,6 % ont décrit une semaine parmi une organisation variable mais qui se reproduit régulièrement et 5,4 % une semaine parmi une organisation variable et irrégulière tout au long de l'année.

Pour l'analyse, les différents modes d'accueil ou personnes susceptibles d'assurer la garde des enfants ont été regroupés ainsi :

- « les parents » comprennent le père et/ou la mère de l'enfant ainsi que ses éventuels beaux-parents ;
- les assistantes maternelles agréées et les crèches familiales sont regroupées ;
- les « crèches » comptent les crèches collectives ou mini-crèches, les crèches d'entreprise et les crèches parentales ;
- la catégorie « accueils individuels » comprend les assistantes maternelles non agréées, les travailleuses familiales ou aides ménagères, les jeu-

nes filles au pair, les baby-sitters, les amis et voisins, et toutes autres personnes extérieures à la famille ;

- les « accueils collectifs » correspondent aux centres aérés ou de loisirs, aux centres d'activités culturelles ou sportives, aux centres socioculturels, aux maisons des jeunes et de la culture, aux centres d'activités religieuses ainsi qu'aux professeurs particuliers et établissements spécialisés ;
- la « garde à domicile » inclut la garde partagée entre le domicile du répondant et une autre famille ;
- enfin, les divers membres de la famille autres que les grands-parents regroupent les oncles, tantes, frères et sœurs ou demi-frères et demi-sœurs ainsi que tout autre personne de la famille de l'enfant.

La notion de mode de garde principal est définie par enfant selon le temps qu'il passe auprès de chacune des personnes qui le prend en charge qu'il s'agisse de ses parents, d'une institution ou de toute autre personne qui en a la charge pendant la journée entre 8 heures et 18 heures. Sera ainsi considéré comme « mode de garde principal », celui où l'enfant passe le temps le plus long pendant cette période de dix heures.

### Pour en savoir plus

- Philippe CHONÉ, David LE BLANC, Isabelle ROBERT-BOBÉE : « Offre de travail féminine et garde des jeunes enfants », INSEE, document de travail, octobre 2002.
- Élisabeth ALGAVA : « Quel temps pour les activités parentales ? », Études et Résultats, n° 162, mars 2002, DREES.
- Olivier GUILLOT : « Une analyse du recours aux services de garde d'enfants », Économie et statistiques, n° 352-353, INSEE, 2002.
- Frédérique LEPRINCE : L'accueil des jeunes enfants en France : état des lieux et pistes d'amélioration, HCPF, janvier 2003.
- Hélène PERIVIER : « La garde des jeunes enfants, affaire de femmes ou affaire d'État », Lettre de l'OFCE, n° 228, janvier 2003.
- Audrey DANIEL : « Les bénéficiaires de l'APE, de l'AGED et de l'AFEAMA », Études et Résultats, n° 217, février 2003, DREES.
- Élisabeth ALGAVA, Marie RUAULT : « Les assistantes maternelles : une profession en développement », Études et Résultats, n° 232, avril 2003, DREES.

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées

11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon  
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

**Internet** : [www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)

Tél. : 01 40 56 81 24



- un hebdomadaire :

### **Études et Résultats**

consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES

télécopie : 01 40 56 80 38

[www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)

- trois revues trimestrielles :

### **Revue française des affaires sociales**

revue thématique

dernier numéro paru :

« Handicap, incapacités, dépendance »

n<sup>os</sup> 1-2, janvier-juin 2003

### **Dossiers Solidarité et Santé**

revue thématique

dernier numéro paru :

« Les personnes âgées entre aide à domicile et établissement », n° 1, janvier-mars 2003

### **Cahiers de recherche de la MiRe**

- des ouvrages annuels :

**Données sur la situation sanitaire et sociale en France**

**Comptes nationaux de la santé**

**Comptes de la protection sociale**

- et aussi...

### **Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne**

#### **STATISS, les régions françaises**

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS

consultable sur Internet :

[www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm](http://www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm)



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

**Internet** : [www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)